



Séance de la Commission du personnel

28 novembre 2016 – 12h-14h, Uni Dufour, salle 260

Projet de PV

Excusés : M. Louis-Courvoisier, J.-H. Morin, M. Diaz

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Campus Biotech (VR D. Hochstrasser)

Le Campus se développe harmonieusement et bien. Environ 900 personnes y sont installées, dont 800 permanentes. Dans la partie « Horizon nord » se trouvent les hautes écoles, la Fondation et l'Institut Wyss. L'UNIGE a installé dans le bâtiment B3 une partie importante du NCCR Synapsy (psychiatrie, autisme). Côté EPFL, installation du centre de neuroprothèse ; l'animalerie sera équipée prochainement. Domaine santé personnalisée : l'arc lémanique devient l'arc suisse occidental, rejoint par Bern avec l'Inselspital. Une coordination est en place, avec 18 groupes de travail dans tous les domaines concernés. Dans ce contexte, le Campus Biotech sera le lieu du Big data. Un centre de séquençage génomique à haut débit est également en train d'être installé. Cette augmentation du débit de séquençage, qui vient s'ajouter à ce qui existe déjà à l'UNIGE et aux HUG, permet déjà une baisse de 20% du coût des réactifs. Une partie du SIB va également rejoindre le site.

A noter que via la Fondation Leenards, 1.5M seront investis dans des projets des sciences humaines et sociales, notamment au niveau de problématiques éthiques. Sur la partie « Horizon sud » se trouve le site du Swiss innovation park, EPFL et Hub genevois

3. Augmentation du prélèvement sur salaire pour l'assurance accidents non professionnels (de 0.9% à 1.04%) (H.-R. Hagemann)
Qui fixe les taux de prélèvement ?
Cette couverture est-elle obligatoire ? En effet, elle coûte plus cher que d'ajouter une couverture accident à sa LAMAL.

M.-C. Cors-Huber explique que l'augmentation ne touche que les collaborateurs sur fonds publics. C'est le Conseil d'Etat, sur proposition de l'office du personnel, qui a accepté cette augmentation. Ce taux peut varier, variation qui est liée à la « sinistrabilité ». L'UNIGE n'a aucune prise sur cette donnée, qui de plus n'a pas été communiquée, ni à l'UNIGE ni aux employés via les bulletins de salaire.

H.-R. Hagemann souligne qu'il n'y a pas beaucoup d'accidents professionnels à l'UNIGE, ce qui tendrait à laisser penser que le gros des sinistres se situe au niveau des ANP. M.-C. Cors-Huber répond que la couverture est obligatoire. Pour information, pour les contrats privés, un appel d'offres pour renouveler les contrats donne des résultats plus chers qu'à l'heure actuelle avec SWICA.

4. GDA : pourquoi les absences de tous les collaborateurs sont-elles visibles par tous ? (S. Muller)

M.-C. Cors-Huber répond que l'on ne voit pas les absences de tout le monde, mais que cela peut arriver selon les services et la structure administrative dans laquelle ils s'inscrivent. Il n'y a par contre absolument pas de visibilité au niveau des motifs d'absence. Une structure peut se réorganiser si besoin, en effet à l'heure actuelle c'est la structure financière qui fait foi.

A. Bossard indique que la DIS devait faire ce travail de restructuration plus fine mais qu'on est sans nouvelles.

P. Brawand félicite pour l'outil, qu'il trouve très efficace pour le management.

→ Le Rectorat se renseigne sur le travail de subdivision au sein de la DIS

5. Doctorants ou assistants non rémunérés. Existe-t-il un recensement des cas et, cas échéant, des mesures sont-elles prises par le Rectorat ? (P. Brawand)

M. Oris rappelle le principe selon lequel les doctorants doivent être rémunérés. Mais tous les doctorants ne travaillent pas à l'UNIGE. Ceux-là ont comme tout étudiant leur propre assurance.

Les boursiers de la confédération ne sont pas comptés parmi les doctorants employés par l'UNIGE.

6. Référent unique pour le suivi des absences maladie de longue durée. (P. Brawand)

M.-C. Cors-Huber indique que cette voie ne sera pas poursuivie, car cela va à contre-courant des procédures actuelles où les gens doivent passer par une série d'organismes qui doivent tous être impliqués. Il ne faut pas oublier qu'il y a des référents RH dans les facultés et des gestionnaires au central qui sont des points de contact privilégiés.

P. Brawand insiste que c'est justement le point auquel en était arrivée la discussion précédente et qu'il s'agissait, pour des cas de très longue durée avec détresse profonde, d'avoir une personne dédiée en soutien auprès de ces diverses instances.

M.-C. Cors-Huber rappelle que le service de santé de l'Etat (SSE) a justement des travailleurs sociaux à disposition ; il n'y aurait donc pas de raison de dupliquer.

M. Oris s'interroge sur la communication, les personnes sont-elles au courant ? M.-C. Cors-Huber répond que les RH de l'UNIGE envoient les personnes concernées au SSE. Il y avait eu quelques problèmes à un certain moment mais qui sont résolus.

P. Brawand est d'accord, il faut s'assurer que la communication passe. M.-C. Cors-Huber confirme que c'est le cas. M. Oris conclut en disant qu'il faut immédiatement communiquer des situations problématiques le cas échéant.

7. Informations (M. Oris)

Séance d'information sur la situation de la CPEG et les mesures prises et à mettre en œuvre

Une analyse juridique est en cours à la CPEG au niveau des effets de la mesure quant aux départs à la retraite 2017 (délais dépassés pour dépôt de demandes de rente-pont).

Pour ceux qui ne pourraient assister à la séance, on pourrait enregistrer l'intervention (voix uniquement, sur les documents-support).

→ il sera demandé l'accord de M. Decor. De même, la question de la correspondance âge pivot/retraite pour les femmes lui sera posée à l'avance pour lui permettre de préparer la réponse.

H.-R. Hagemann pose la question du dépassement de l'âge de la retraite pour les professeurs : ce changement de l'âge pivot va-t-il assouplir cette dérogation ? M. Oris répond que non : la directive élaborée pour gérer les trois cas possibles à l'UNIGE reste la norme en la matière.

A. Bossard demande si les conditions de retraite des femmes qui pourraient se trouver à la limite 64-65 à l'UNIGE pourraient être évaluées à l'interne. M.-C. Cors-Huber répond que non, car les dossiers CPEG sont individuels et l'UNIGE n'y a pas accès ; seule la caisse pourrait faire le calcul.

Commissions de nomination : une procédure pour gérer les cas de conflits d'intérêts est en cours d'élaboration

Les rencontres annuelles entre vice-recteurs/trice et doyen-ne-s sur la relève vont reprendre dès décembre-janvier.

Une réflexion est en cours sur les formations doctorales

8. Divers

A. Martenot informe sur le questionnaire relatif aux conditions de travail du corps intermédiaire. 1'250 réponses ont été reçues, soit une participation d'environ 44%. Une demande a été déposée auprès de la CGTF pour financer l'analyse des résultats et la production d'un rapport ; la réponse est attendue fin janvier.